



La colère utile !

Inquiétude, colère, désarroi, ... Les retraités partagent ces sentiments avec les actifs; en attestent les résultats des élections professionnelles dans la Fonction Publique. (1)

L'entêtement présidentiel et gouvernemental à poursuivre et aggraver les choix libéraux, qui pourrissent la vie des retraités comme des actifs et qui enfoncent le pays dans les difficultés, les nourrissent.

Le désengagement de certains retraités écoeurés rejoint l'abstention dans les élections professionnelles d'un actif sur deux. (2) Lorsque les colères ne se transforment pas en expression d'exigences fortes, les pires dangers guettent les salariés. Droite et extrême droite observent avec gourmandise pour aggraver encore ...

A l'occasion des vœux, les neuf organisations à l'initiative des ras-

semblements des 3 juin et 30 septembre (3) vont partout dans le pays interpellier élus et représentants de l'Etat.

En Vendée, en janvier, nous nous inviterons aux vœux du Préfet et du Conseil Général. Vous y serez bientôt conviés ! Vous aurez toutes les précisions nécessaires.

Pour que notre colère soit vraiment utile !

(3) FSU, CGT, FO, Solidaires, FGR-FP, CGC, CFTC, LSR, UNRPA

BREVE (1) et (2)

Les premiers résultats des **élections professionnelles** placent la FSU largement en tête dans l'EN malgré un recul global. La très grande hétérogénéité des résultats dans les départements et syn-

dicats exige une analyse fine. Une forte insatisfaction s'exprime de manières très diverses, y compris dans des votes « de toutes les oppositions ».

Encore faut-il savoir pour quoi faire !



*L'équipe de la SFRD
vous souhaite de très
bonnes fêtes !*



Dans ce numéro :

Le défi de l'autonomie	2
Retraités et syndicalisme européen	2
À votre santé !	3
expo	4
COREM	4

retraités et syndicalisme européen

FERPA:

La voix
des retraités
en Europe



Grande première: le Secrétaire Général de la FERPA (1) participait aux journées des militants retraités de la FSU en octobre.

Dans le contexte d'attaques généralisées contre les services publics, les statuts, les salaires continués, face aux défis de l'accès de tous à la santé, à l'aide à l'autonomie, aux biens communs (eau, énergie ...), il s'agissait de réfléchir à la construction d'un vrai syndicalisme européen.

Alors que les institutions européennes ont tout verrouillé -y

compris l'ICE (2) - comment construire des mobilisations plus fortes ?

difficultés, originalités, et atouts

Il faut d'abord surmonter les décalages engendrés par de grandes disparités nationales.

En France, la sous-syndicalisation et les désaccords rendent la tâche ardue. Le refus de la CFDT de reconnaître la SFR-FSU et l'UNIRS-Solidaires a amené à la constitution d'un arc syndical large. Sa capacité d'initiative aide à s'opposer aux attaques contre une originalité nationale, le Code des pensions, et contre notre système par répartition.

Le lien entre salaires et pensions se délite depuis 92.

C'est que l'harmonisation européenne vers le bas fait glisser le système vers une allocation minimale.

Défendons en France le legs de décennies d'action revendicative pour contribuer aux fortes mobilisations des retraités qui se développent - fait nouveau - un peu partout en Europe.

Claude RIVE

- (1) Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées
- (2) L'Initiative Citoyenne Européenne donne un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens venant d'au moins un quart des pays membres. La Commission européenne peut alors rédiger de nouvelles propositions d'actes juridiques de l'Union, mais n'y est pas forcée.

Le défi de l'autonomie

Vous avez dit « aidants naturels » ?

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes est une recommandation de la loi sur le « vieillissement de la population ». Mais ...

La question est de savoir qui s'occupe de ces personnes âgées dépendantes. Est-ce le rôle de la solidarité familiale ou celui d'une solidarité collective ? Dans les faits, malgré des aides ponctuelles, ce sont les « aidants bénévoles », « les aidants naturels » qui prennent un reste à charge très important avec une incidence négative sur leur santé.

S'il est nécessaire d'aider les aidants, de leur donner des indications fiables, de leur faciliter les tâches administratives, de leur permettre de libérer la parole pour évacuer leur détresse psychologique, la solution ne peut pas être la transformation de ces aidants en personnel de soins. Le droit au répit de 500 € par an pour les aidants bénévoles, prévu par la loi, est louable mais la

somme consacrée est nettement insuffisante.

La solution est dans la création de services publics d'aide à la personne.

(extrait du journal de la SFR Alsace)



Qui aura le courage politique d'ouvrir le débat : quels services publics voulons-nous et avec quels moyens ?

Journées d'automne à votre santé !

Maître de conférences HDR à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, (1) Philippe BATIFOULIER, membre du groupe des économistes atterrés, est intervenu lors de la table ronde « **accès à la santé** ». Extraits:

“la défaite du patient”:

Le taux de remboursement moyen des soins courants est de 55%, l'obstacle financier est plus fort pour les gens modestes et replace le coût de la santé dans la longue histoire de l'organisation des inégalités.

Le problème n'est pas qu'une question de dépenses, mais bien une “pénurie organisée des recettes” (exonérations, niches...)

«un exemple de démocratie de terrain, la méthode de l'ARU-CAH” (2)

Elle permet à la société civile de s'approprier la question des priorités de santé, de leur identification à leur hiérarchisation. Les citoyens

eux-mêmes établissent des priorités de santé basées sur des valeurs sociétales partagées et des préférences morales. Elle comporte cinq étapes successives et complémentaires :

- 1) une enquête statistique, complétée par
- 2) une étape délibérative ou argumentative,
- 3) une étape de compréhension des paradoxes que les résultats peuvent soulever, suivie par
- 4) un débat public qui permet à la société civile de trouver des compromis avec les représentants de l'État et de l'assurance maladie,
- 5) une évaluation.

Il est intéressant de comparer les priorités.

Les priorités retenues par les citoyens:

*disposer d'un logement,
se nourrir convenablement,
disposer d'un certain revenu,
disposer d'une eau de qualité,
développer le dépistage et le
contrôle du cancer .*

Les priorités retenues par les représentants d'associations d'usagers :

*accéder à l'éducation,
développer la prise en charge des
personnes âgées,
prendre en compte le stress et la
santé mentale,
préserver la sécurité sociale
maintenir l'effectif du personnel
hospitalier*

Ce bel exemple de démocratie participative pourrait être utile au ministère en charge de la santé et à l'agence régionale de santé pour identifier ou valider des priorités et définir des actions. Il pourrait également être utilisé dans le cadre de l'expérimentation d'une allocation de financements issue d'une enveloppe régionale contrainte.

Françoise CELERIER

(1) Ses domaines de recherche sont l'économie politique de la santé et de la protection sociale.

(2) Association des représentants des usagers dans les cliniques, associations sanitaires et hôpitaux de Franche-Comté .

Humour

Pour entretenir ses neurones, rien de tel qu'une petite plongée dans les listes de sigles en tout genre qui rythment la vie des personnes âgées. Connaissiez-vous par exemple le MI-CO ? Rien à voir avec les esquimaux à la vanille ! Il s'agit du « minimum contributif. » (...) C'est une allocation versée par l'État pour compléter les retraites les plus basses.

(...)Pas beaucoup de points avec APA: c'est l'acronyme de l'allocation per-

sonnalisée d'autonomie, qui est censée favoriser le maintien à domicile. Et les EHPAD n'ont pas été conçues pour héberger Jean Sarkozy, lui qui voulait présider l'EPAD, l'établissement public d'aménagement de la Défense. (...) Ceux qui souhaitent travailler leur élocution peuvent aussi s'exercer à apprendre par cœur les sigles les plus hermétiques: le Cafearius, l'Emgi, le Fsv, le Cnrpa, le Psga...

Après ça, qui prétendra que le gou-



vernement néglige la lutte contre la maladie d'Alzheimer ?

extraits d'un papier publié par le canard enchaîné sous le titre « acronymes, faut s'accrocher ! »

F.S.U.85 S.F.R.

Pôle associatif
71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01
85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : fsu85@fsu.fr

Rédaction: F.Bourdet, F.Célrier,
C.Férignac, J.P.Majzer, P.Marton,
E.Mathé, D.Poussin, C.Rivé



**Vous pouvez aussi
nous retrouver
sur
<http://sd85.fsu.fr/>
à la rubrique
« retraite »**

Sortie



Saviez-vous que pendant la première guerre mondiale les bâtiments scolaires de La Roche sur Yon furent réquisitionnés pour l'installation d'hôpitaux temporaires ? Que les instituteurs publics furent mobilisés avec leurs élèves pour les quêtes, les souscriptions, les spectacles lors des nombreuses journées de solidarité pour les blessés, les orphelins, les prisonniers... ? Voilà quelques uns des aspects de l'exposition préparée de longue date par le service Histoire-archives-patrimoine de la ville



14-18: LA ROCHE SUR YON, VILLE DE L'ARRIERE

à la médiathèque Benjamin-Rabier jusqu'au 3 janvier 2015



On y découvre les difficultés de ravitaillement, les réquisitions, l'accueil des blessés et réfugiés, « l'union sacrée »... C'est aussi malgré la censure, l'essor du cinéma et le développement de nouveaux sports comme le rugby. Parmi les documents locaux d'époque, des extraits du témoignage de l'aumônier du lycée racontent le quotidien de la vie dans le chef-lieu.

COREM- UMR:

une retraite complémentaire ???

55 délégués MGEN, sur les 91 composant l'AG exceptionnelle du 18/11/2014, ont entériné les propositions de l'Union Mutualiste Retraite de réduire de 30 à 35% les rentes servies à 110.000 sociétaires (souvent des retraités de l'Education Nationale), ex-membres du Cref ayant déjà supporté une baisse de 16% en 2002 et, depuis, une très faible progression de la rente, sans rapport avec l'évolution du coût de la vie.

L'annonce de cette très forte réduction est parvenue brutalement aux sociétaires, quelques mois après une AG qui n'avait mentionné aucun problème de financement. La réglementation de Bruxelles sert d'alibi pour masquer une gestion à la fois catastrophique et opaque. Pour tenter d'apaiser la colère des

sociétaires floués une fois de plus, le président de l'UMR n'a trouvé qu'une réponse d'une froideur consternante: (voir "L'Argus de l'assurance.com", article de l'ARCAF): *les sociétaires touchés par cette mesure peuvent compter sur leurs pensions d'Etat. Qu'ils aient versé des milliers d'euros, en espérant un complément de retraite à la hauteur de leurs efforts, cela ne compte pas pour grand chose."*

En somme, on pourrait ne rien leur verser du tout ... Notons que les administrateurs de l'UMR ainsi que les sociétaires ayant été détachés dans une mutuelle (3649) bénéficient d'un régime de retraite complémentaire (dit R3), qui les met à l'abri des catastrophes qu'ils provoquent chez les autres. Tout cela, au nom de

"l'esprit mutualiste". Par ailleurs, les sociétaires qui ne touchent pas encore leur retraite devront verser davantage pour obtenir la même rente, et celle-ci leur sera versée deux ans plus tard.

Les bénéficiaires ne devraient plus subir de coup de rabot...le régime passant de "régime retraite" à celui d'"assurance vie" qui interdit cette pratique...

La FSU a toujours dénoncé les retraites par capitalisation ou par points, faisons en sorte que les pensions des fonctionnaires ne le deviennent pas et défendons les retraités(ées) floués(ées) par ce type de retraite complémentaire.

Françoise CELERIER